

Que cela signifie-t-il? Simplement que les employés qui n'ont pas été entourés d'un cercle rouge n'auront l'occasion d'obtenir de l'avancement que lorsque ceux qui l'ont été auront été promus.

En d'autres termes, il existe une injustice criante envers tous les fonctionnaires; je dis bien: tous les fonctionnaires. On décourage ceux dont les postes ne sont pas marqués d'un cercle rouge en leur refusant de l'avancement pour des raisons qui n'ont rien à voir avec leurs mérites. En agissant ainsi, ceux qui se sont engagés par serment à faire respecter la loi sur le service civil la violent, selon moi, carrément.

Que peut-on faire maintenant que le cabinet et la Commission du service civil ont provoqué ce gâchis. La seule solution réaliste, à mon avis, consiste à retirer de son poste le titulaire d'un emploi marqué d'un cercle rouge. Puisque la classification de l'emploi ne lui est pas imputable, cet employé devrait bénéficier de toutes les augmentations et autres avantages qu'il aurait retirés si son poste n'avait pas été marqué d'un cercle rouge. Lors du premier changement de titulaire, le poste serait comblé à un niveau moins élevé.

En réalité, il suffirait de retarder la mise en vigueur de la nouvelle classification de l'emploi; ainsi, personne n'en souffrirait. Aussi longtemps qu'il occupe le poste, le titulaire actuel devrait garder son ancien niveau d'emploi et jouir de tous les avantages ordinaires qui s'y rattachent. La nouvelle classification de l'emploi ne devrait entrer en vigueur qu'avec l'arrivée d'un nouveau titulaire, et le poste devrait être rempli au moyen d'un concours ordinaire, alors que les candidats connaîtraient tous les faits.

Ainsi, monsieur l'Orateur, je tiens à signifier au gouvernement, avec modération, mais aussi avec fermeté, qu'il n'est plus possible de différer les mesures correctives. Il faut agir immédiatement et par immédiatement j'entends en octobre. Sinon, un très grand service public en sera profondément atteint.

La reclassification était le préalable de la négociation collective. Si les abus ne sont pas immédiatement corrigés, les fonctionnaires ne croiront plus, dans l'ensemble, à la négociation collective, et leur moral, déjà atteint par l'action précitée du gouvernement qui veut imposer le bilinguisme, souffrira un coup dont il ne se remettra pas avant bien longtemps.

C'est pourquoi, je demande au gouvernement de prendre des mesures dès cette semaine. Il n'est plus temps de tergiverser, ni de fuir ses responsabilités. Je demande donc au ministre, au gouvernement et à la Commission d'agir.

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, le gouvernement se préoccupe depuis longtemps du problème de la classification dans la fonction publique et, comme prélude aux négociations collectives, la Commission du Service civil a entrepris, par l'intermédiaire de son bureau de révision de la classification, de remettre de l'ordre dans le chaos.

La Commission du Service civil a fait un travail remarquable conjointement avec les associations de personnel, afin de réduire au minimum la fréquence des emplois à cercle rouge. Lorsque le problème s'est posé pour la première fois en juillet de cette année, les associations de personnel convinrent d'organiser une série de réunions hebdomadaires auxquelles seraient présents les représentants de la Commission du Service civil, afin de diminuer dans la mesure du possible la difficulté résultant des conversions de traitements.

Le nombre de postes à cercle rouge au début—et soit dit en passant je n'aime pas cette expression—s'élevait à 15,800 dans les catégories de soutien administratif et dans les catégories administratives. Le gouvernement, par son initiative, a réduit ce nombre à environ 4,500 au 1^{er} octobre. Certains régimes tels que la priorité en cas de vacance ont été institués pour résoudre certains problèmes. La Commission a consenti aussi à réexaminer toute la situation s'il y a encore des emplois encerclés de rouge au 31 décembre. Alors qu'on a annoncé en septembre la reconversion pour les catégories administratives et les catégories du service diplomatique, les associations de personnel ont fait ressortir une fois de plus le cas des personnes dont le niveau actuel de salaire doit être maintenu. Les délégués du personnel qui participaient à la conférence ont de plus demandé à la Commission de reprendre des consultations en vue de résoudre le plus tôt possible les problèmes en cause.

Ces entretiens sont en cours et, sauf erreur, le personnel du Conseil du Trésor analyse déjà certaines recommandations. Il se propose de procéder aux consultations habituelles avec les associations de fonctionnaires, et je proposerais à mon honorable ami de ne pas entraver le cours normal des consultations. Le gouvernement se soucie grandement des répercussions du programme de transformation sur le moral des fonctionnaires, et le député de Carleton (M. Bell) peut être assuré que nous ne ménagerons aucun effort pour en venir à une entente qui satisfasse les deux parties.

(A 10 h. 30, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)